

Création de LaFA

Les groupes audiovisuels France Télévisions, M6 et TF1, les principales organisations de gestion collective -l'ADAMI, la SACD, la SACEM et la SCAM- ainsi que les syndicats de producteurs -ANIMFRANCE, le SPI et l'USPA- se sont réunis ce jour dans les locaux de TF1 pour officialiser la création de « LaFA, la filière audiovisuelle ».

Dans un contexte de bouleversements profonds du secteur, l'ambition de LaFA est d'assurer la solidité de son modèle économique, d'accompagner sa transformation, de garantir la diversité et le renouvellement de la création, et d'assurer le rayonnement de l'exception culturelle française.

Elle a pour objectif de produire des éléments de compréhension de notre secteur, de ses enjeux économiques et culturels, destinés à l'ensemble des parties prenantes : régulateur, législateur, gouvernement, commission européenne, et tous les acteurs qui s'intéressent aux évolutions de l'audiovisuel français.

A ce titre, LaFA donne rendez-vous au printemps 2025 pour la publication d'une première étude sur le poids économique de l'audiovisuel français et de premières préconisations.

D'ores et déjà, LaFA s'appuie sur une plateforme commune qui rassemble les acteurs du secteur autour d'une vision et de combats pour soutenir une filière d'excellence.

Statut et gouvernance

Association loi 1901, LaFA compte dix membres fondateurs (cf organisations suscitées) et est présidée par Rodolphe Belmer pour une durée de 2 ans.

Ce dernier est entouré de trois Vice-Présidents :

- une Vice-Présidente « éditeurs » : Delphine Ernotte Cunci, Présidente Directrice Générale de France Télévisions,
- une Vice-Présidente « producteurs » : Nora Melhli, Présidente du collège audiovisuel du SPI
- un Vice-Président « auteurs/artistes » : Pascal Rogard, Directeur Général de la SACD

LaFA pourra accueillir de nouveaux membres dont les candidatures seront examinées lors d'un prochain conseil d'administration. Celles-ci devront adhérer à la plateforme de LaFA et partager les mêmes valeurs.

La plateforme de LaFA

Le secteur de l'audiovisuel est traversé par des transformations structurelles d'ampleur.

Dans ce contexte, nos organisations et entreprises entendent rappeler le rôle essentiel qu'elles jouent pour apporter à l'ensemble de nos concitoyens un accès gratuit et universel à une information de référence, à des créations audiovisuelles enviées dans le monde entier, à une offre riche de divertissements et aux grands événements sportifs. Elles garantissent la diversité de la création audiovisuelle et musicale et son exposition par des programmes mettant en avant toute la diversité de la société française et véhiculant des messages positifs d'inclusion et fédérateurs. Elles participent à la création d'un patrimoine culturel commun à l'ensemble de nos concitoyens sur l'entièreté du territoire et contribuent de ce fait au renforcement de la cohésion sociale dans notre pays. Elles œuvrent au rayonnement de la culture française en Europe et dans le monde.

Auteurs, réalisateurs, artistes, compositeurs, techniciens, producteurs indépendants, distributeurs, diffuseurs sont tous un des rouages du système vivant et interdépendant qu'est le secteur audiovisuel, qui

est le premier secteur économique français avec plus de 300.000 salariés et le pilier de notre démocratie et de notre culture. C'est ensemble que nos organisations et entreprises permettent de maintenir une filière audiovisuelle française d'excellence, qui garantit la diversité de la création et de son renouvellement, engagée dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et sa transformation pour faire face aux enjeux environnementaux. Elles sont complémentaires les unes des autres et partagent la même ambition : assurer la vigueur de notre secteur aujourd'hui comme à l'avenir.

Pour ce faire, elles défendent ensemble auprès des pouvoirs publics les objectifs suivants :

- **Assurer à l'audiovisuel public un financement public élevé, dédié, prévisible et pérenne indispensable au maintien de son indépendance et à l'accomplissement de ses missions spécifiques et distinctives d'intérêt général**, au premier rang desquelles le financement de la création audiovisuelle et de l'information des Français. Sa sanctuarisation est à la fois une nécessité pour les équilibres du secteur et un enjeu de démocratie et de souveraineté nationale.
- **Favoriser le développement des acteurs privés de la TNT en clair** en levant les restrictions réglementaires qui les contraignent sur le terrain de la publicité TV dans un contexte d'affaiblissement du marché et de concurrence exacerbée par les acteurs internationaux, **afin d'orienter les ressources publicitaires nationales vers les médias nationaux et ainsi de garantir la pérennité de leur soutien indispensable à la création et le pluralisme de l'information.**

Ces deux premiers objectifs sont indispensables pour maintenir un niveau compétitif de financement de la création qui dépend très largement des diffuseurs.

- **Garantir l'autonomie budgétaire et les missions du CNC.** Par son soutien au secteur audiovisuel, le CNC contribue de manière irréfutable à la défense et à la vivacité de l'exception culturelle française en favorisant le dynamisme de la production nationale. Son modèle économique et ses missions ne doivent donc pas être remis en cause.
- **Assurer la pérennité du régime d'indemnisation des intermittents du spectacle**, garantie indispensable à une création artistique féconde qui est notre bien commun.
- **Préserver les dispositifs de crédit d'impôt** de l'audiovisuel, du cinéma et de la musique qui sont cruciaux pour le maintien et le développement de l'emploi sur le territoire national, la création et l'innovation de notre secteur.
- **Promouvoir une intelligence artificielle générative (IAG) éthique, responsable et respectueuse des droits de propriété intellectuelle**, notamment en garantissant la transparence de l'utilisation des œuvres par les IAG, l'identification des œuvres créées par les IAG, la possibilité pour les titulaires de droits de pouvoir interdire l'accès à leurs œuvres et le respect du droit d'auteur, tant le droit moral que les droits patrimoniaux.
- **Soutenir un cadre de régulation des plateformes numériques en Europe** qui permette d'assurer le respect du droit d'auteur, de garantir une équité de traitement avec les chaînes de télévision et de consacrer un niveau d'engagement élevé à l'égard de la création.

CONTACTS PRESSE :

ADAMI

Benjamin Sauzay - bsauzay@adami.fr 07 86 95 55 94

Groupe France Télévisions

Véronique Borel - veronique.borel@francetv.fr - 06 27 89 64 57

LA SCAM

Cristina Campodonico - cristina.campodonico@scam.fr

Groupe M6

Paul Mennesson - paul.mennesson@m6.fr - 06 79 07 60 45

SACD

Chloé Rayneau- chloe.rayneau@sacd.fr

SACEM

Mathilde Gaschet - mathilde.gaschet@sacem.fr

Groupe TF1

Fabien Viguet Poupelloz - fviguetspoupelloz@tf1.fr - 06 58 65 47 96

SPI

Emmanuelle Mauger- emauger@lespi.org

USPA - ANIMFRANCE

Stéphane Le Bars - s.lebars@uspa.fr